



Traité Maasserot

Michna 8 - Chapitre 3

תֵּאָנָה שֶׁהִיא עוֹמֶדֶת בְּחֶצֶר,
אוֹכֵל אֶחָת אֶחָת וּפְטוּר.
וְאִם צִרְף, חֵיב.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
אֶחָת בְּיָמִינוֹ וְאֶחָת בְּשְׂמָאלוֹ וְאֶחָת בְּפִיו.
עַלֶּה לְרֹאשָׁהּ, מְמַלֵּא חֵיקוֹ וְאוֹכֵל:

Un figuier qui est placé dans la cour, il peut manger une figue après l'autre et est exempt, mais s'il mange plusieurs figues à la fois, il est soumis aux dîmes. Rabbi Chim'on dit : il peut en prendre une dans la main droite, une dans la main gauche et une dans sa bouche. S'il est monté au sommet du figuier, il peut en prendre une pleine poche et en manger.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions